

CHARTE

Achats

Responsables



*Construire Mieux
Ensemble*



« Un achat responsable est un achat dont les impacts environnementaux, sociaux et économique sont les plus positifs possible sur toute la durée du cycle de vie et qui aspire à réduire le plus possible les impacts négatifs. »

Définition de la norme ISO 20400 Achats responsable

Notre vision de la réussite ne se limite pas aux résultats économiques mais inclut aussi la performance environnementale, sociale et sociétale. Nous intégrons ces principes dans notre processus d'achats, considérant nos fournisseurs comme des partenaires. Cela implique de respecter l'éthique, les droits humains et l'environnement tout au long de la chaîne d'approvisionnement et d'avoir un **impact positif** dans les milieux de vie où nous opérons. La Charte Achats Responsables établit les engagements réciproques entre nos entités et nos partenaires pour progresser ensemble.



LES ENGAGEMENTS de notre groupe

1

Choix de fournisseurs engagés

- privilégier des partenaires engagés en faveur de l'environnement
- prévenir les atteintes aux droits de l'homme et aux normes internationales du travail dans la chaîne d'approvisionnement

2

Choix de produits & services écologiques et responsables

- aller vers des produits et solutions ayant une empreinte écologique réduite
- opter pour des produits sûrs et réduisant les risques sociaux

3

Processus d'achats éthique et respectueux des partenaires

- refuser toute corruption et prévenir les conflits d'intérêts
- assurer des relations durables avec nos partenaires pour fidéliser et développer les plus responsables

VOS ENGAGEMENTS

1

Respecter les Droits humains fondamentaux issus des conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) concernant notamment : le travail des enfants et la liberté d'association

2

Suivre les règles de sécurité et offrir un milieu de travail sain et sécuritaire à leurs employés. Ils doivent faire leurs activités dans le respect des obligations, responsabilités et devoirs en vertu des lois, règlements et normes en vigueur qui s'appliquent à leurs activités ou tel que requises sur les lieux tel que spécifié dans leur entente.

3

Traiter les employés avec respect et dignité. Offrir un milieu de travail libre de toute discrimination, intimidation, harcèlement ou violence.

4

Agir en conformité avec la réglementation environnementale et de façon éco-responsable afin de réduire les répercussions environnementales qui peuvent découler de leurs activités. Faire la promotion et adopter des pratiques liées au développement durable, à la réduction de notre empreinte carbone, à la préservation des ressources naturelles et à l'économie circulaire.

5

Observer les règles de confidentialité des informations ou de toute documentation partagée par notre groupe. Cette obligation est applicable pendant la durée de l'entente et se poursuit après la fin de celle-ci.

6

Appliquer les normes éthiques du Groupe VINCI. Dénoncer toute corruption et conflit d'intérêt. Les fournisseurs doivent agir de façon juste, loyale, honnête et transparente.

7

S'assurer que ses propres fournisseurs et sous-traitant répondent aux mêmes critères et engagements.

ATTESTATION



Je, soussigné(e),

atteste par la présente avoir pris connaissance en totalité de la Charte Achats Responsables. Le non-respect de cette Charte pourrait être interprété comme une faille et entraîner la mise en œuvre d'un plan de progrès.

Pour le fournisseur :

Nom :

Fonction :

Société :

Lieu :

Date :

Signature :

Pour notre groupe :

Nom :

Fonction :

Société :

Lieu :

Date :

Signature :